Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 67 (1970)
Heft: 6

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

AVIS
Prix du miel 1970

MIEL CONTRÔLÉ
Marchandise en vrac :

a) aux grossistes	Fr. 7.50 le kg
b) aux détaillants	Fr. 8.30 le kg
c) aux consommateurs	Fr. 9.30 le kg

Marchandise emballée :

Poids net	250 gr	500 gr	1000 gr
	Fr.	Fr.	Fr.
a) aux grossistes	2.—	3.90	7.70
b) aux détaillants	2.20	4.30	8.50
c) aux consommateurs	2.50	4.80	9.50

Les emballages sont facturés au prix de revient.

MIEL NON CONTRÔLÉ
Marchandise en vrac :

a) aux grossistes	Fr. 6.70 le kg
b) aux détaillants	Fr. 7.30 le kg
c) aux consommateurs	Fr. 8.30 le kg

Marchandise emballée :

Poids net	250 gr	500 gr	1000 gr
	Fr.	Fr.	Fr.
a) aux grossistes	1.95	3.60	7.—
b) aux détaillants	2.05	3.80	7.50
c) aux consommateurs	2.30	4.30	8.50

Les emballages sont facturés au prix de revient.

Il va de soi que ces prix de base sont à considérer comme des minima à respecter et que, suivant les régions, la demande et le volume de la récolte influenceront les prix, comme ce fut du reste le cas précédemment.

Le comité SAR.

Canton de Neuchâtel

SÉQUESTRE

Par suite de la découverte de nouveaux foyers d'acariose et de loque américaine, les communes suivantes sont mises sous séquestre :

Corcelles-Cormondrèche, Auvernier, Colombier, Bôle, Montmollin, Montézillon (commune de Rochefort), Vaumarcus-Vernéaz, Fresens et Sauges (commune de St-Aubin-Sauges), La Chaux-de-Fonds (Biaufond, Le Pélard, Bas-des-Brandt, Le Valanvron).

Rappel : sont encore sous séquestre depuis 1969 les communes suivantes :

Lignières, Le Landeron, Cressier, Enges, Cornaux, les hameaux de Voëns et du Maley-sur-St-Blaise, La Coudre (Neuchâtel), Môtiers, Buttes, La Côte-aux-Fées, Couvet, Travers et Les Brenets.

L'inspecteur cantonal des ruchers :
J.-P. Gobbo

ASSURANCE VOL ET DÉPRÉDATIONS

Lors de sinistre, l'apiculteur lésé devra demander immédiatement une « formule de sinistre » à son président de section. Seules les demandes présentées sous cette forme seront prises en considération. L'expert sera désigné en la personne de l'inspecteur cantonal des ruchers ou de son remplaçant. En cas de nécessité, ceux-ci pourront déléguer leurs pouvoirs. Pour le reste, le règlement est seul valable.

EXCURSION EN FORÊT

Depuis quelques années il est de tradition que la section apicole du Liebefeld organise une séance d'information et de démonstration sur les producteurs de miellat de forêt.

Pour cette année nous retenons l'après-midi du 27 juin. Il n'est pas possible d'indiquer déjà maintenant où cette réunion aura lieu mais ce sera très probablement dans le Jura soit près d'Yverdon, soit près de Neuchâtel. Nous communiquerons en temps utile le programme exact à tous ceux qui feront parvenir leur adresse à :

Station féd. d'ind. laitière
Section apicole
3097 *Liebefeld*

Maladies des abeilles en avril 1970

Acariose

Canton/district	*Localité*	*Cas*
Argovie		
Bremgarten	Niederwil	1
Appenzell Rh. Ext.		
Hinterland	Herisau	1
Mittelland	Grub	1
	Speicherschwendi	1
Vorderland	Lippenrente/Wolfhalden	1
Bâle-Campagne		
Liestal	Seltisberg	1
	Liestal	1
Berne		
Berne	Matzenried	1
	Oberbalm	1
Laufon	Brislach	1
	Laufon	1
Laupen	Frauenkappelen	1
Konolfingen	Konolfingen	1
Nidau	Jensberg, Gem. Port	1
Wangen a.A.	Ochlenberg	1
Delémont	Bassecourt	1
Moutier	Corban	1
Grisons		
Heinzenberg	Almens	1
	Masein	1
Plessur	Coire	1
Saint-Gall		
Gossau	Waldkirch	2
See	Wagen	1
Untertoggenburg	Niederglatt	1
Schaffhouse		
Reiat	Thayngen	1
Schaffhouse	Buchberg	1
Thurgovie		
Frauenfeld	Stettfurt	1
Weinfelden	Hugelshofen	1
Zurich		
Andelfingen	Klein-Andelfingen	1
Dielsdorf	Stadel b/Niederglatt	1
Meilen	Männedorf	2
	Uetikon	1
Fribourg		
Broye	Praratoud	1
Neuchâtel		
Boudry	Le Villaret-sur-Corcelles	1
	Vaumarcus	1
Valais		
Monthey	Troistorrents	1

Loque américaine

Argovie		
VA Baden	Remetschwil	1
VA Bremgarten	Eggenwil	1
Berne		
Berne	Illiswil	1
Burgdorf	Ersigen	1
	VA Hasle Goldbach	1
	Schönhölzli b/Gomerkinden	1
	Wintersei	1
	Wynigen	1
Frutigen	Reichenbach	1
Oberhasle	Meiringen	1
Trachselwald	Griesbach	1
	Lützelflüh	2
	Walterswil	1
Grisons		
Bernina	Le Prese	1
Moesa	Grono	3
Maloja	Vicosoprano-Roticcio	1
Lucerne		
VA Hochdorf	Römerswil	1
Sursee	Büron	1
Soleure		
Lebern	Bellach	1
Tessin		
Bellinzone	Gudo	1
	Monte Carasso	1
Blenio	Torre	2
Leventina	Rodi-Fiesso	1
Locarno	Riazzino	1
Zurich		
Uster	Hinteregg	1
Vaud		
Lausanne	Lausanne	1
Aigle	Bex	1
Liechtenstein		
	Schaan	1

Loque européenne

Berne		
VA Konolfingen	Oberthal	1
Burgdorf	Ersigen	1
Grisons		
Moesa	Grono	1

VA = Cas non examinés par nous, mais annoncés directement par l'Office vétérinaire.

Section apicole du Liebefeld.